



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU TARN

COPIE

Direction Départementale
des Affaires Sanitaires et Sociales du Tarn
Service Santé-Environnement

**Arrêté interpréfectoral
portant autorisation d'utilisation d'eau pour la consommation humaine de la prise
d'eau dans le barrage des Cammazes, déclarant d'utilité publique la dérivation
des eaux et instaurant des servitudes de protection réglementaire au profit de
l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la
Montagne Noire (IIAHMN).**

Les préfets des départements de la Haute-Garonne, de l'Aude et du Tarn,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5212-1, 5212-2, L 5721-1 et L 5721-2,
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 126-1 et R126-1 à R.126-3,
- Vu les articles L 1321-2, L 1321-3, L-1324-3 et R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique,
- Vu les articles R-11-3 à R-11-14 du code de l'expropriation,
- Vu le code de l'Environnement, notamment le Livre II Titre I^{er},
- Vu l'article 10 de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,
- Vu le décret modifié n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et le décret d'application modifié n° 55-1350 du 14 octobre 1955,
- Vu le décret n° 76-432 du 14 mai 1976 portant règlement d'administration publique relatif à la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la déclaration des parcelles à exproprier et à l'arrêté de cessibilité et portant dispositions diverses pour l'application du titre III de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975,
- Vu l'arrêté du 31 août 1993 et la circulaire du 5 avril 1994 relatifs aux modalités de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,
- Vu l'arrêté du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers concernant les eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales,
- Vu la circulaire interministérielle du 24 juillet 1990 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine,
- Vu la circulaire du 8 janvier 1993 concernant l'application de l'article 13-1 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- Vu la circulaire interministérielle du 2 janvier 1997 relative à la mise en place des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine,
- Vu le Règlement sanitaire départemental,
- Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 18 septembre 1992,
- Vu le décret du 9 avril 1959 du ministère de l'agriculture autorisant la création d'une prise d'eau sur le Sor,
- Vu le rapport et son additif de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique du 31 août 1993 et du 21 juin 2002,
- Vu les avis favorables des services déconcentrés de l'état,
- Vu les dossiers d'enquête publique et parcellaire auxquelles il a été procédé du 3 au 21 janvier 2005,

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 5 février 2005,
Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène du Tarn en date du 12 mai 2005,
Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène de l'Aude en date du 31 mai 2005,
Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène de la Haute-Garonne du 12 juillet 2005 ;
Vu l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 28 juin 2006,
Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfetures de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn,

Arrêtent

Article 1er : OBJET

est déclarée d'utilité publique, dans les conditions définies aux articles 2 à 10 ci-après, la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone sensible à la pollution autour du captage des Cammazes destiné à l'alimentation en eau potable des communes adhérentes à l'IIAHMN.

L'IIAHMN est autorisée, de ce fait, à instaurer les servitudes nécessaires à l'établissement des périmètres de protection rapprochée.

Article 2 : PRELEVEMENT

L'IIAHMN est autorisée à dériver des eaux en vue de l'alimentation en eau potable et suivant les conditions fixées dans les articles suivants.

Article 3 : TRAITEMENT DE L'EAU

L'eau prélevée subit : Picotalen I : arrivée de l'eau brute par gravité,
Préoxydation éventuelle au bioxyde de chlore,
Correction éventuelle du pH par de la chaux ,
Coagulation floculation par adjonction de chlorosulfate d'aluminium et de polymère AN 905. Afin d'obtenir une décantation plus rapide, les floccs sont lestés par du micro-sable,

Décantation lamellaire,
Reminéralisation par ajout de chaux et de gaz carbonique,
Oxydation intermédiaire par ozone,
Filtration sur lit de sable,
Désinfection par ozone ou, en cas de panne des ozoneurs, par chloration,
Correction de pH par la soude,
Désinfection finale par eau de Javel.

Picotalen II: arrivée de l'eau brute par gravité,
Reminéralisation par ajout de chaux et de gaz carbonique,
Microtamisage,
Micellisation-démicellisation par injection d'ozone et de flocculant (chlorosulfate d'aluminium),
Filtration sur lit de sable,
Désinfection par ozone ou, en cas de panne des ozoneurs, par chloration,

Correction de pH par la soude,
Reminéralisation par ajout de chaux et de gaz carbonique,
Désinfection finale par eau de Javel.

Article 4 : TRAITEMENT DE L'EAU- SECOURS

l'eau subit, en secours : Coagulation- floculation par ajout de flocculant (chlorosulfate d'aluminium),
Filtration sur lit de sable,
Désinfection par ozone ou, en cas de panne des ozoneurs, par chloration,
Correction de pH par la soude.

Article 5 : TRAITEMENT DE L'EAU

toute modification des installations ou des produits utilisés devra être déclarée auprès de la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales et fera l'objet d'une demande d'autorisation, conformément au Code de la Santé Publique.

Article 6 : CREATION DES PERIMETRES DE PROTECTION

conformément à l'article L 1321-2 du Code de la Santé publique, l'IAHMN mettra en place les périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone sensible à la pollution autour du barrage des Cammazes.

Ces périmètres de protection s'étendent suivant les indications des plans et états parcellaires joints au présent arrêté.

Les prescriptions de ces périmètres sont fixées dans les articles 7 , 8 et suivants.

Article 7 : PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE

Le périmètre de protection immédiate est défini et réglementé comme suit :

- Emprise : Il est constitué par le plan d'eau et la bande de terrain comprise entre la berge et les chemins de desserte tracés autour de la retenue, à la cote moyenne 575 m. Ceux-ci seront à l'extérieur du périmètre de protection immédiate. Voir plans et états parcellaires en annexes.

- Interdiction : - sur le plan d'eau : motonautisme, navigation à voile ou à rame, baignades, écopage des eaux par avion.

- sur les berges : opérations de lavage et de nettoyage ; établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines ; pratique du camping ; ouverture de carrières ; dépôts d'ordures ménagères, immondiçes, détritux, produits radio-actifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ; déversements et stockages d'eaux usées de toutes natures, de produits toxiques et polluants ; installations de canalisations ; réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux ; épandages de fertilisants organiques et minéraux, herbicides, pesticides ; pacage des animaux.

- Prescriptions et travaux: les principales interdictions seront clairement signalées sur des pancartes disposées le long des chemins de desserte.

Article 8 : PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE

le périmètre de protection rapprochée est défini et réglementé comme suit :

- Emprise : - Rigole de la Montagne et bande de terrain appartenant à l'Etat sur les 2 berges de ce canal entre la prise de l'Alzeau, à l'amont, et le pont de franchissement de la Rigole par la route VC n°5, à l'aval,

- lac du Lampy et bande de terrain sur berge appartenant à l'Etat,

- plan d'eau de la Galaube et bande de terrain sur berge autour de la retenue acquise par l'IAHMN,

- chemins de desserte tracés à la périphérie du lac des Cammazes, en limite de périmètre de protection immédiate,

- ensemble des terrains situés sur rive gauche du lac des Cammazes, entre la Rigole de la Montagne et le périmètre de protection immédiate,

- ensemble du bassin versant boisé qui domine la rive droite du lac des Cammazes, au dessus du périmètre de protection immédiate,

- fond de la vallée de l'Alzeau entre le barrage de la Galaube et la prise d'eau de la

Forge,

- lits des ruisseaux du Sor (en amont du lac des Cammazes), du Sénadou, de Sourette, de l'Aigubelle, de Rieurtort, du Lampy (en amont du lac du Lampy), du Lampiot, de la Bergnassonne (en amont de la Rigole), de Coudrières, de l'Alzeau et de ses divers affluents (en amont de la prise de la Forge).

Voir plans et états parcellaires en annexes.

- Interdictions ou servitudes :

- sur le plan d'eau du Lampy et de la Galaube : motonautisme, déversement de tous produits toxiques ou polluants ;
- Sur les ruisseaux et la Rigole : déversement de tous produits et matières toxiques ou polluants ;
- Sur l'ensemble des terrains hors d'eau : opérations de lavage et de nettoyage ; pratique du camping ; ouverture de carrières ; dépôts d'ordures ménagères, immondices, détritiques, produits radio-actifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ; déversements d'eaux usées de toutes natures, de produits toxiques ou polluants ; épandages de fumiers, herbicides, pesticides ; débroussaillages par voies chimiques ; coupes rases avec arrachage des souches ; débardages massifs au sol.
Les réservoirs d'hydrocarbures devront être munis d'une double enceinte étanche.
- Sur la seule parcelle cultivée (n°73, section G, commune de SOREZE) : épandage de lisiers et boues de station d'épuration ; stockage d'engrais et fumiers ; opérations de manutention de produits phytosanitaires (remplissage de cuves, rinçages et stockage des bidons) ; épandages de fumiers et fertilisants minéraux à des doses supérieures à 140 unités N/ha/an (tous fertilisants compris).
Les épandages d'herbicides et de pesticides devront respecter les doses prescrites lors de l'homologation des produits et les conditions d'utilisation.

Article 9 : TRAVAUX OU AMENAGEMENTS SPECIFIQUES

Des panneaux indiquant l'entrée dans le périmètre de protection rapprochée devront être mis en place à chaque accès.

Effluents domestiques d'habitat aggloméré : Hameau des Escudiés : les eaux usées provenant des habitations construites sur le bassin versant du Sor devront être collectées par un réseau d'assainissement et traitées avant leur rejet dans le Sor.

Hameau de la Galaube : les eaux usées provenant des habitations et des restaurants devront collectées par un réseau d'assainissement et traitées avant leur rejet dans l'Alzeau.

Hameau du Pas du Rieu : une filière autonome avec épandage souterrain à faible profondeur pour chaque habitation ou un réseau collectif suivi d'un traitement des effluents avant rejet dans l'Alzeau seront installés.

Effluents domestiques d'habitat isolé : Maisons des Voies Navigables de France devront être équipées de dispositifs d'assainissement autonome (épandage souterrain à faible profondeur).

Maison de la Forge : on s'assurera que les eaux issues du système d'assainissement autonome ne sont pas rejetées directement dans l'Alzeau, mais dispersées par épandage souterrain à faible profondeur.

Bâtiments agricoles et élevages : Exploitation agricole de la Grange Basse : on vérifiera que les installations sont conformes aux normes applicables.

Élevage avicole « Le cros de la Géline » : un plan d'épandage devra être réalisé et validé par les Services Vétérinaires.

Chenil du Moulin Bas : les installations devront être conformes aux normes. Un plan d'épandage devra être réalisé et validé par les Services Vétérinaires.

Plan de secours : en cas de pollution accidentelle de l'eau brute ou lors de vidanges des barrages, la continuité de la desserte en eau potable peut être assurée grâce au compartimentage du réseau hydrographique en 2 bassins : le bassin du Sor (retenue des Cammazes) et ses divers affluents, d'une part, le bassin de la Rigole (retenue de la Galaube) et des ses affluents, d'autre part.

Perturbation sur le bassin du Sor : une conduite permet d'assurer le

transfert direct des eaux brutes de la Rigole au contre barrage, puis aux usines de traitement de Picotalen. La retenue des Cammazes ne sera pas exploitée.

Perturbation sur le bassin de la Rigole : le déversoir du Conquet peut être fermé, les eaux de la Rigole s'écouleront vers le bassin de Saint-Ferréol. La retenue des Cammazes collectera uniquement les eaux du bassin du Sor.

Perturbation sur la retenue de la Galaube : la prise de l'Alzeau peut être fermée et la retenue des Cammazes sera alimentée par le Sor et ses affluents en aval de l'Alzeau.

Article 10 : ZONE SENSIBLE A LA POLLUTION

La zone sensible à la pollution est définie et réglementée comme suit :

- Emprise : bassin versant du Sor et de ses affluents en amont du barrage et du bassin versant de la Rigole de la Montagne entre la prise de l'Alzeau et le pont de la route VC n°5.
- Prescriptions: les Administrations délivrant les autorisations nécessaires à l'établissement d'activités polluantes, quelles qu'elles soient, doivent appliquer rigoureusement la réglementation en vigueur.

Article 11 : DELAI DE MISE EN CONFORMITE ET RECEPTION DES TRAVAUX

les installations, activités et dépôts existants à la date du présent arrêté devront satisfaire aux obligations des articles 7 à 9 dans un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté.

A l'issue des travaux et au plus tard au terme de ce délai, le président de l'IIAHMN organisera une réception des travaux en présence des :

- directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,
- directeur départemental de l'équipement,
- directeur départemental des affaires sanitaires et sociales.

Un procès-verbal de cette réception sera dressé.

Article 12 : SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES EAUX

L'IIAHMN est tenue de s'assurer que l'eau, avant distribution, est propre à la consommation humaine et répond aux exigences prévues par le Code de la santé publique et les textes réglementaires en vigueur.

L'IIAHMN est tenue de se soumettre aux programmes de vérification de la qualité de l'eau et au contrôle des installations dans les conditions fixées par les réglementations en vigueur. La qualité des eaux devront toujours satisfaire aux prescriptions des articles R1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

En cas de dépassement, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales devra être avertie pour prendre les dispositions qui s'imposeraient.

Article 13 : MISES A JOUR DES DOCUMENTS D'URBANISME

Les servitudes afférentes aux périmètres de protection seront annexées aux documents d'urbanisme des communes des Cammazes, d'Arfons, de Sorèze, de Lacombe et de Saissac, dans les conditions définies aux articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-3 du Code de l'urbanisme.

Article 14 : DISPOSITIONS DIVERSES

postérieurement à l'application du présent arrêté, tout propriétaire d'une activité, installation ou dépôt réglementé, situé dans l'un des périmètres de protection, qui voudrait y apporter une quelconque modification devra faire connaître son intention à l'administration concernée, notamment:

- les caractéristiques de son projet et plus spécialement celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ;
- les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il aura à fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

L'administration fera connaître les dispositions prescrites en vue de la protection des eaux dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents demandés.

Article 15 : PUBLICITE DE L'ACTE

L'acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines sera affiché à la mairie des communes des Cammazes, d'Arfons, de Sorèze, de Lacombe et de Saissac pendant une durée minimale de deux mois.

Une mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet et aux frais de l'IIAHMN, dans deux journaux locaux.

Notification individuelle du présent arrêté sera faite, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à chaque propriétaire intéressé afin de l'informer des servitudes qui grèvent son terrain.

Le président de l'IIAHMN est chargé d'effectuer ces formalités.

Article 16 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision, peut être déférée au tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la dernière publicité.

Article 17 :

les secrétaires généraux des préfectures de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude, le sous-préfet de Castres, les directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt, les directeurs départementaux des affaires sanitaires et sociales, les directeurs départementaux de l'équipement, les directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, les chefs de brigade départementale du conseil supérieur de la pêche de la Haute-Garonne, du Tarn et de l'Aude, le président de l'IIAHMN, les maires des communes de LACOMBE, SAISSAC, ARFONS, LES CAMMAZES et SOREZE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Haute Garonne, du Tarn et de l'Aude.

Fait à Toulouse, le
Pour le Préfet de la Haute-Garonne,
Et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Hervé SADOUL

- 5 SEP. 2006

Fait à Carcassonne, le
Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,

David CLAVIERE

- 5 SEP. 2006

Fait à Albi, le
Pour le Préfet,
Et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Christian JOUVE

- 5 SEP. 2006

DEPARTEMENT DU TARN

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MONTAGNE
NOIRE**

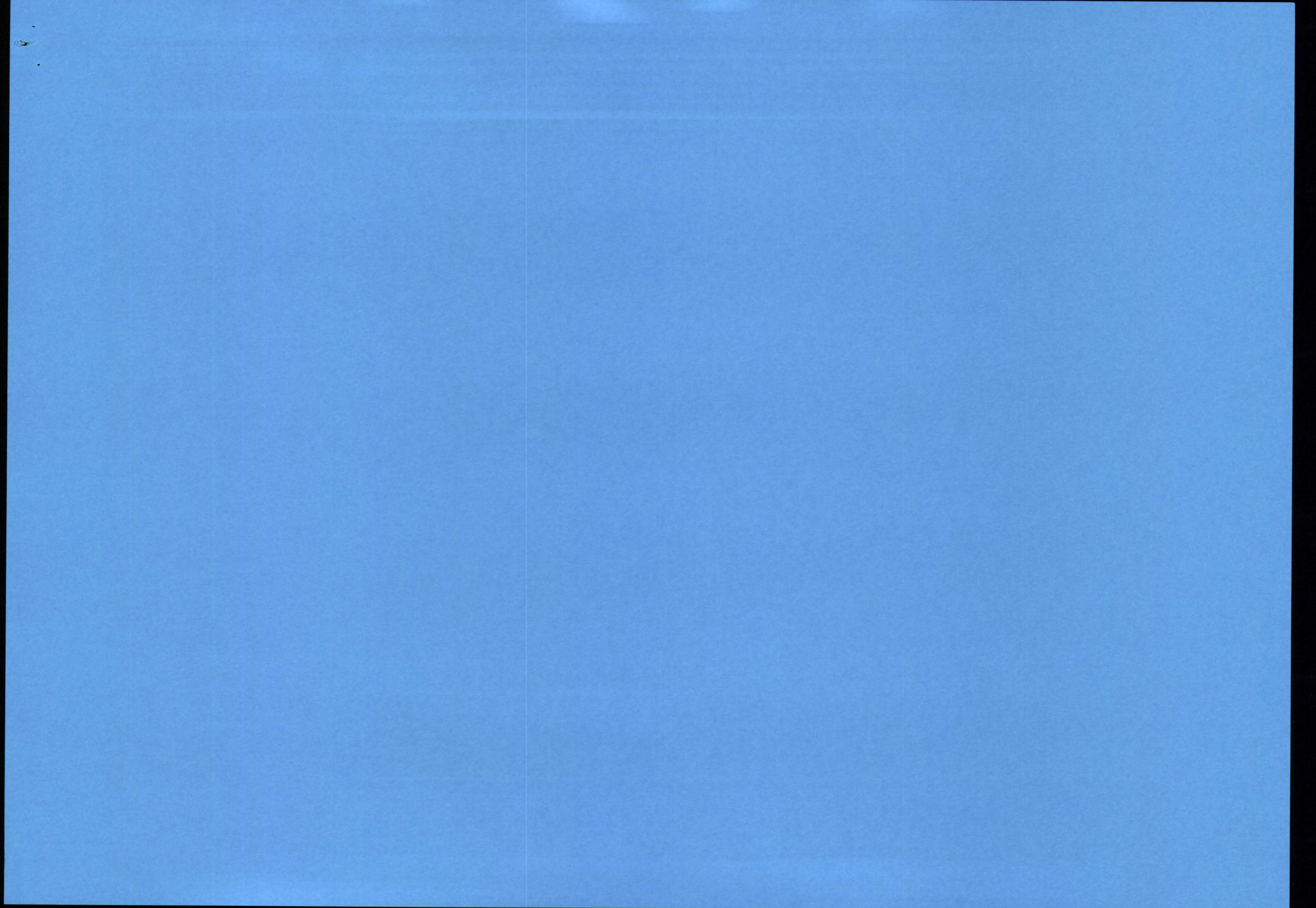
ETAT(S) PARCELLAIRE(S)

DEPARTEMENT DU TARN
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MONTAGNE
NOIRE

**ETAT PARCELLAIRE du
périmètre de protection immédiate**

CABINET E. A. T. C.
49 Rue du Globe 81360 MONTREDON

*ETUDES - ASSISTANCES TECHNIQUES AUX COLLECTIVITES
Cabinet de mesures et d'études techniques des eaux
N° SIREN : 329700959 - A.P.E. : 742 C
Tél. 05.63.75.11.29 - Fax. 05.63.75.10.39*



Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes							
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 15	Près du Griffoul	B 218	a : Pacage b : S	16a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°43	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	16a 40ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 222	S	78a 80ca	IDEM B 218	IDEM B 218	0	78a 80ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 211	a : Pacage b : E	74a 33ca	IDEM B 218	IDEM B 218	0	74a 33ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 219	a : Pacage b : BR c : BT d : S	3ha 02a 70ca	IDEM B 218	IDEM B 218	5a 06ca en PPI 0 77a 73ca en PPI	69a 27ca en PPR 03ha 02a 70ca 2ha 24a 97ca en PPR	
+ 15	Près du Griffoul	B 220	S	1ha 56a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 04/08/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 04/08/1958, Volume 2337, n°25	IDEM B 218	0	01ha 56a 50ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 223	S	12a 76ca	IDEM B 220	IDEM B 218	0	12a 76ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 221	S	38a 80ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	0	38a 80ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 212b		1a 45ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	0	1a 45ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 217	a : BT z : S	3ha 69a 70ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	212b en PPI	01a 45ca 212a en PPR	
+ 15	Près du Griffoul	B 216	a : Pacage b : S	34a 80ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	0 1ha 56a 55ca en PPI	3ha 69a 70ca	
+ 15	Près du Griffoul	B 215	Pacage	8a 00ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	0 13a 39ca en PPI	34a 80ca 1a 08ca en PPR	
+ 15	Près du Griffoul	B 214	Pacage	31a 70ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 218	0 3a 63ca en PPI	8a 00ca 1a 73ca en PPR	
							0 10a 26ca en PPI	31a 70ca 14a 92ca en PPR	

Références		Désignation des travaux				IIAHMN		
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE				(81)		
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes				Surfaces		
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)								
+ 15	Gravettes	B 261	S	1ha 26a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°43	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	1ha 26a 40ca
					IDEM B 261	IDEM B 261	0	3a 60ca
+ 15	Gravettes	B 262	S	3a 60ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	29a 55ca
+ 15	Gravettes	B 264	S	29a 55ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	12a 10ca
+ 15	Gravettes	B 265	S	12a 10ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	5a 45ca
+ 15	Gravettes	B 266	S	5a 45ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	11a 60ca
+ 15	Gravettes	B 267	S	11a 60ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	79a 70ca
+ 15	Gravettes	B 268	S	79a 70ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0	1ha 95a 00ca 22a 42ca en PPR
+ 15	Gravettes	B 263	a : BT b : S	1ha 95a 00ca	IDEM B 261	IDEM B 261	0 1ha 72a 58ca en PPI	25a 20ca
+ 15	Gravettes	B 260	S	25a 20ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 16/05/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 16/05/1958, Volume 2325, n°23	IDEM B 261	0	25a 10ca 19a 03ca en PPR
+ 15	Gravettes	B 259	a : Pacage b : S	25a 10ca	IDEM B 260	IDEM B 261	0 6a 07ca en PPI	64a 30ca 17a 29ca en PPR
+ 15	Gravettes	B 258	a : P b : S	64a 30ca	IDEM B 260	IDEM B 261	0 47a 01ca en PPI	51a 65ca 29a 33ca en PPR
+ 15	Gravettes	B 257	P	51a 65ca	IDEM B 260	IDEM B 261	0 22a 32ca en PPI	45a 50ca 44a 47ca en PPR
+ 15	Gravettes	B 253	a : BT b : S	45a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 04/08/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 04/08/1958, Volume 2337, n°26	IDEM B 261	0 1a 03ca en PPI	

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 15	Les Abreuvoirs	B 374	S	60ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	60ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 650	S	8a 12ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	8a 12ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 369	S	72a 90ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	72a 90ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 371	S	11a 90ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	11a 90ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 370	S	28a 30ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	28a 30ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 372	S	84a 40ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	84a 40ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 373	S	43a 70ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°43	IDEM B 374	0	43a 70ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 386	S	94a 00ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	94a 00ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 388	S	52a 90ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 374	0	52a 90ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 387	S	1a 75ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	1a 75ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 384	S	35a 40ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	35a 40ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 652	S	4a 50ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	4a 50ca	
+ 15	Les Abreuvoirs	B 375	a : BT b : S	2ha 09a 30ca	IDEM B 374	IDEM B 374	0	2ha 09a 30ca	
							1ha 22a 32ca en PPI	86a 98ca en PPR	

Références		Désignation des travaux				IIAHMN		
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE				(81)		
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes				Surfaces		
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)								
+ 15	Les Abreuvoirs	B 376	BT	1ha 62a 80ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0 1ha 31a 12ca en PPI	1ha 62a 80ca 31a 68ca en PPR
+ 15	Les Abreuvoirs	B 654	S	1ha 25a 00ca	IDEM B 376	IDEM B 376	0 1ha 21a 07ca en PPI	1ha 25a 00ca 3a 93ca en PPR
+ 15	Les Abreuvoirs	B 385	S	1ha 58a 60ca	IDEM B 376	IDEM B 376	0 1ha 32a 57ca en PPI	1ha 58a 60ca 26a 03ca en PPR
+ 15	Les Abreuvoirs	B 656	S	25a 93ca	IDEM B 376	IDEM B 376	0 1a 20ca en PPI	25a 93ca 24a 73ca en PPR
+ 15	Les Abreuvoirs	B 383	S	1ha 07a 40ca	IDEM B 376	IDEM B 376	0 69a 67ca en PPI	1ha 07a 40ca 37a 73ca en PPR
+ 15	Combe d'Arnaud	B 688	S	14a 37ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	IDEM B 376	0	14a 37ca
+ 15	Combe d'Arnaud	B 686	S	44a 06ca	IDEM B 688	IDEM B 376	0	44a 06ca
+ 15	Combe d'Arnaud	B 684	S	64a 06ca	IDEM B 688	IDEM B 376	0	64a 06ca
+ 015	Les Abreuvoirs	B 651	BR	63a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019	17a 37ca	46a 13ca en PPR
+ 015	Les Abreuvoirs	B 649	BR	55a 68ca	IDEM B 651	IDEM B 364	14a 00ca	41a 68ca en PPR
+ 015	Les Abreuvoirs	B 655	BR	82a 67ca	IDEM B 651	IDEM B 651	28ca	82a 39ca en PPR
+ 015	Les Abreuvoirs	B 365	BR	1a 85ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 651	1a 00ca	85ca en PPR

Références		Désignation des travaux							
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE						IIAHMN	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 15	Combe d'Arnaud	B 680	S	2a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	2a 40ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 389	S	56a 45ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	56a 45ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 390	S	8a 12ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	8a 12ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 658	S	1ha 23a 75ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	1ha 23a 75ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 660	S	1ha 11a 25ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	1ha 11a 25ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 674	S	73a 12ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	73a 12ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 672	S	1ha 07a 50ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	1ha 07a 50ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 666	S	89a 06ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	89a 06ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 664	S	58a 75ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	58a 75ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 662	S	90a 00ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	90a 00ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 682	S	44a 06ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0	44a 06ca	
+ 15	Combe d'Arnaud	B 678	S	1ha 11a 87ca	IDEM B 680	IDEM B 680	0 39a 95ca en PPI	4a 11ca en PPR 1ha 11a 87ca 8a 64ca en PPR	

Références		Désignation des travaux					IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes					(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires	Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)								
+ 15	Combe d'Arnaud	B 676	S	81a 87ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0 75a 63ca en PPI	81a 87ca 6a 24ca en PPR
+ 15	Combe d'Arnaud	B 670	S	1ha 04a 06ca	IDEM B 676	IDEM B 676	0 99a 28ca en PPI	1ha 04a 06ca 4a 78ca en PPR
+ 15	Combe d'Arnaud	B 668	S	92a 18ca	IDEM B 676	IDEM B 676	0 90a 40ca en PPI	92a 18ca 1a 78ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 408	S	47a 90ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019	67ca	47a 23ca en PPR
+ 005	Combe d'Arnaud	B 687	a : BT b : BR	68a 23ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	IDEM B 408	5a 48ca	62a 75ca en PPR
+ 005	Combe d'Arnaud	B 685	BR	62a 38ca	IDEM B 687	IDEM B 408	6a 52ca	55a 86ca en PPR
+ 005	Combe d'Arnaud	B 683	BR	1ha 20a 74ca	IDEM B 687	IDEM B 408	26a 67ca	94a 07ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 681	BR	1ha 30a 89ca	IDEM B 687	IDEM B 408	23a 54ca	1ha 07a 35ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 679	BR	1ha 66a 95ca	IDEM B 687	IDEM B 408	19a 13ca	1ha 47a 82ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 657	BR	57a 85ca	IDEM B 687	IDEM B 408	36a 71ca	21a 14ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 659	BR	55a 25ca	IDEM B 687	IDEM B 408	20a 87ca	34a 38ca en PPR
+ 015	Combe d'Arnaud	B 677	BR	66a 53ca	IDEM B 687	IDEM B 408	91ca	65a 62ca en PPR

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						IIAHIMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces			
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature			Surface	Surface à acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 015	Combe d'Arnaud	B 675	BR	90a 13ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019	2a 92ca	87a 21ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 673	BR	89a 43ca	IDEM B 675	IDEM B 675	8a 91ca	80a 52ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 671	BR	71a 65ca	IDEM B 675	IDEM B 675	6a 09ca	65a 56ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 669	BR	74a 54ca	IDEM B 675	IDEM B 675	26ca	74a 28ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 667	BR	90a 12ca	IDEM B 675	IDEM B 675	1a 25ca	88a 87ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 665	BR	91a 54ca	IDEM B 675	IDEM B 675	6a 10ca	85a 44ca en PPR	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 663	BR	1ha 26a 55ca	IDEM B 675	IDEM B 675	11a 99ca	1ha 14a 56ca en PPR	
+ 005	Combe d'Arnaud	B 661	BR	69a 70ca	IDEM B 675	IDEM B 675	10a 05ca	59a 65ca en PPR	

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes				IIAHMN (81)		
N° du terrier	Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature			Surface	Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)								
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 362	EP	4a 30ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 05/04/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 05/04/1958, Volume 2318, n° 31	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	4a 30ca
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 360	EP	6a 00ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0 4a 46ca en PPI	6a 00ca 1a 54ca en PPR
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 326	EP	8a 67ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0	8a 67ca
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 341	EP	8a 00ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0	8a 00ca
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 350	EP	60ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0 51ca en PPI	60ca 9ca en PPR
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 327	EP	36a 00ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0 5a 44ca en PPI	36a 00ca 30a 56ca en PPR
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 351	EP	35a 00ca	IDEM A 362	IDEM A 362	0 16a 20ca en PPI	35a 00ca 18a 80ca en PPR
+ 00039	Forêt de Sarremège	A 361	LAC	1a 30ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Denis Leroy, le 06/12/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/01/1992, Volume 1992P, n°326	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS	94ca	36ca en PPR
+ 00043	Forêt de Sarremège	A 340	BR	2ha 32a 75ca	Acquisition (fusion) par acte de Maître Michel Tellier, le 31/12/1992, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 08/02/1993, Volume 1993P, n°710	Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles agricoles d'OC. n° SIRET : 389 104 282 00014 50, Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI	18a 37ca	2ha 14a 38ca en PPR
+ 00043	Forêt de Sarremège	A 347	BR	3ha 79a 40ca	IDEM A 340	IDEM A 340	67ca	3ha 78a 73ca en PPR

Références		Designation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)									
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 46	LAC	92a 60ca	Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de première instance de Castres Expropriation pour cause d'utilité publique publiée au bureau des hypothèques de Castres le 02/10/1957, Volume 2284, n°18	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	92a 60ca	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 113	E	13a 10ca	IDEM G 46	IDEM G 46	0	13a 10ca	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 123	E	7ha 71a 30ca	IDEM G 46	IDEM G 46	0	7ha 71a 30ca	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 121	E	15ha 53a 10ca	IDEM G 46	IDEM G 46	0	15ha 53a 10ca	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 119	E	5ha 36a 80ca	IDEM G 46	IDEM G 46	7ha 39a 14ca en PPI	32a 16ca en PPR	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 117	E	17ha 16a 10ca	IDEM G 46	IDEM G 46	0	14ha 01a 68ca en PPI	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 114	E	8a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Denis Leroy, le 06/12/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/01/1992, Volume 1992P, n°326	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS	14ha 01a 68ca en PPI	1ha 51a 42ca en PPR	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 115	E	1a 90ca	IDEM G 114	IDEM G 46	0	5ha 36a 80ca	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 127	LAC	45a 36ca	IDEM G 114	IDEM G 46	4ha 41a 85ca en PPI	94a 95ca en PPR	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 125	j : BR k : BR	17ha 01a 44ca	IDEM G 114	IDEM G 46	15ha 45a 82ca en PPI	17ha 16a 10ca	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 96	j : BR k : BR	119ha 74a	IDEM G 114	IDEM G 46	8a 50ca en PPI	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 94	BR	37a 20ca	IDEM G 114	IDEM G 46	1a 90ca en PPI	0	
							6a 86ca	38a 50ca en PPR	
							12a 40ca	16ha 89a 04ca en PPR	
							5ha 57a 13ca	114ha 16a 87ca en PPR	
							13a 14ca	24a 06ca en PPR	

Références		Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces	
		Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)									
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 122	Pacage	47a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer, le 03/06/1992, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 12/06/1992, Volume 1992P, n°2616	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS		7a 27ca	40a 23ca en PPR
+ 00125	Grange Haute	G 165	j : BR k : BR	12ha 32a 60ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer le 11/02/1992, publiée au bureau des hypothèques de Castres le 14/02/1992, Volume 1992P n° 776. (parcelle 103) Procès Verbal "Changements dans le numérotage des filots de propriété ou des parcelles" en date du 02/05/1996, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 24/09/1996, Volume 1996P n° 5131	IDEM G 122		4a 39ca	12ha 28a 21ca en PPR
+ 00178	Grange Basse	G 141	Pacage	2ha 31a 18ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Marc Bories, le 30/03/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 07/05/1999, Volume 1999P, n°2461	Groupement foncier agricole de Grange Basse Grange Basse 81540 SOREZE		1a 49ca	2ha 29a 69ca en PPR
+ 00026	Grange Basse	G 110	BT	1ha 05a 00ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien clos, le 29/03/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 29/03/1958, Volume 2317, n°11	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		0 7a 39ca en PPI	1ha 05a 00ca
+ 00026	Grange Basse	G 70	LAC	98a 40ca	IDEM G 110	IDEM G 110		0 70a 86ca en PPI	98a 40ca 10a 09ca en PPR
+ 00026	Grange Basse	G 71	LAC	89a 90ca	IDEM G 110	IDEM G 110		0 89a 33ca en PPI	89a 90ca 57ca en PPR
+ 00026	Grange Basse	G 108	Pacage	88a 70ca	IDEM G 110	IDEM G 110		0 60a 00ca en PPI	88a 70ca 28a 70ca en PPR

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						Surfaces	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface					
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)									
+ 00026	Grange Haute	G 104	LAC	39a 20ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien clos, le 29/03/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 29/03/1958, Volume 2317, n°12	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0 31a 98ca en PPI	39a 20ca 7a 22ca en PPR	
+ 00026	Grange Haute	G 106	LAC	5ha 05a 60ca	IDEM G 104	IDEM G 104	0 4ha 48a 33ca en PPI	5ha 05a 60ca 57a 27ca en PPR	
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)									
Y 99999	Conquet	A 1266	BR	46ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, les 17 et 25/01/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n°1466	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0 46ca en PPI	46ca	
Y 99999	Bois de l'Alquier-Nord	A 1296	BT	18a 58ca	IDEM A 1266	IDEM A 1266	0 18a 58ca en PPI	18a 58ca	
Y 99999	Bois de l'Alquier-Nord	A 1297	BT	36a 26ca	IDEM A 1266	IDEM A 1266	0 36a 26ca en PPI	36a 26ca	
Y 99999	Bois de l'Alquier-Nord	A 1298	BT	5a 11ca	IDEM A 1266	IDEM A 1266	0 05a 11ca en PPI	5a 11ca	
+ 00018	Bois de l'Alquier-Nord	A 1294	Mare	4ha 94a 04ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Clos le 08/10/1959, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 06/01/1960, Volume 2782 n° 10. (parcelle 938) Procès Verbal n° 359 W "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1461	IDEM A 1266	0 04ha 94a 04ca en PPI	4ha 94a 04ca	

Références		Désignation des travaux					IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes					(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)								
+ 00018	Bois de l'Alquier-Nord	A 939	Mare	5ha 79a 37ca	Acquisition (vente) par acte de Adrien Clos et Maître Roger Sablayrolles le 27/02/59, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 02/03/1959, volume 2720 n° 25	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0 5ha 35a 53ca en PPI	5ha 79a 37ca 43a 84ca en PPR
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1292	Mare	1ha 21a 02ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 931) Procès Verbal n° 359 W "Changements dans le numérotage des filots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1461	IDEM A 939	0	1ha 21a 02ca
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1291	Mare	1ha 65a 93ca	IDEM A 1292	IDEM A 939	0	1ha 65a 93ca
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1279	BR	2a 83ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 14/12/2000, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n°1460	IDEM A 939	0	2a 83ca
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1283	BR	59a 81ca	IDEM A 1279	IDEM A 939	0	59a 81ca
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1286	BR	40a 07ca	IDEM A 1279	IDEM A 939	0	40a 07ca
+ 00018	Conquet	A 1263	BR	46ca	IDEM A 1279	IDEM A 939	0	46ca
+ 00018	Conquet	A 1268	BR	18a 60ca	IDEM A 1279	IDEM A 939	0	18a 60ca
+ 00018	Conquet	A 1271	BR	25a 02ca	IDEM A 1279	IDEM A 939	0	25a 02ca

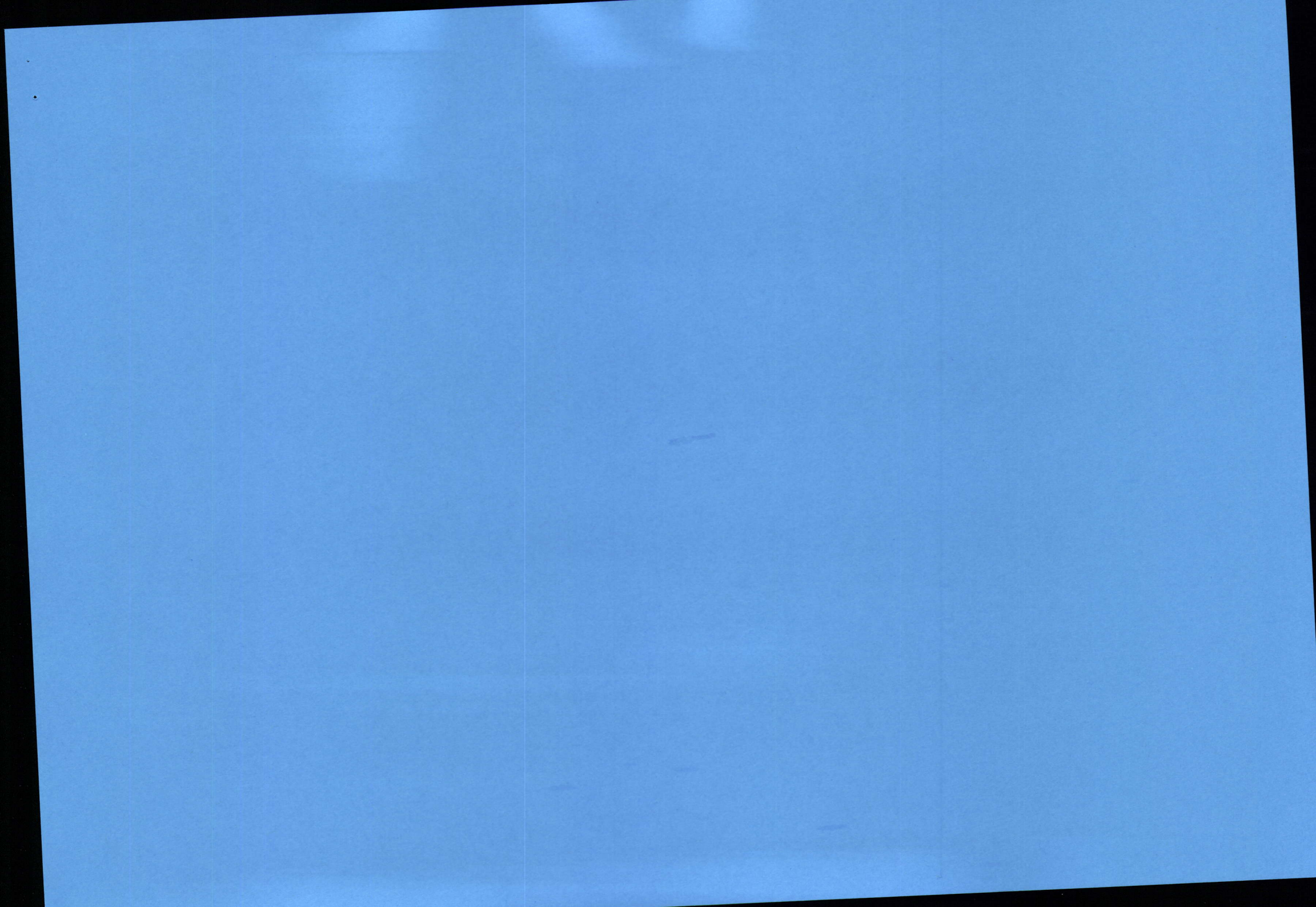
Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION IMMEDIATE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes						IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface			Surface a acquérir	Surface restant au propriétaire	
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)									
+ 00012	Bois de l'Aquier-Nord	A 930	BR	4ha 18a 20ca	IDEM A 939	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019	9a 73ca	4ha 08a 47ca en PPR	
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 933	Mare	91a 25ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE	0	91a 25ca	
+ 00018	Conquet	A 935	Mare	6a 25ca	IDEM A 933	IDEM A 933	0	6a 25ca	
+ 00018	Conquet	A 772	BT	13a 20ca	IDEM A 933	IDEM A 933	0	13a 20ca	
+ 00018	Conquet	A 1275	Mare	2ha 53a 74ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 934) Procès Verbal n° 358 A "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1462	IDEM A 933	0	2ha 53a 74ca	
+ 00018	Conquet	A 1277	T	19a 85ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 773) Procès Verbal n° 358 A "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1462	IDEM A 993	0	19a 85ca	

DEPARTEMENT DU TARN
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MONTAGNE
NOIRE

ETAT PARCELLAIRE du
périmètre de protection rapprochée
Emprise autour du lac des Cammazes

CABINET E. A. T. C.
49 Rue du Globe 81360 MONTREDON

ETUDES - ASSISTANCES TECHNIQUES AUX COLLECTIVITES
Cabinet de mesures et d'études techniques des eaux
N° SIREN : 329700959 - A.P.E. : 742 C
Tél. 05.63.75.11.29 - Fax. 05.63.75.10.39



Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)										
+ 15	Près du Griffoul	B 213	Pacage	2a 30ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE			2a 30ca	0
+ 15	Près du Griffoul	B 208	Pacage	21a 85ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 213			21a 85ca	0
+ 15	Près du Griffoul	B 212a	Pacage	41a 30ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 213			41a 30ca	0
+ 15	Près du Griffoul	B 210	BT	59a 67ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°43	IDEM B 213			59a 67ca	212b en PPI 0
+ 15	Près du Griffoul	B 211	a : Pacage b : E	74a 33ca	IDEM B 210	IDEM B 213			69a 27ca	0
+ 15	Près du Griffoul	B 219	a : Pacage b : BR c : BT d : S	3ha 02a 70ca	IDEM B 210	IDEM B 213			2ha 24a 97ca	5a 06ca en PPI 0
+ 15	Près du Griffoul	B 216	a : Pacage b : S	34a 80ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 213			1a 08ca	0
+ 15	Près du Griffoul	B 215	Pacage	8a 00ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 213			1a 73ca	13a 39ca en PPI 0
+ 15	Près du Griffoul	B 214	Pacage	31a 70ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 213			1a 73ca	0
+ 15	Les Gravettes	B 256	BT	10a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 16/05/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 16/05/1958, Volume 2325, n°23	IDEM B 213			14a 92ca	3a 63ca en PPI 0
									10a 40ca	10a 26ca en PPI 0

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
		Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
N° du terrier	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 15	Gravettes	B 259	a : Pacage b : S	25a 10ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 16/05/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 16/05/1958, Volume 2325, n°23	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		19a 03ca	0 6a 07ca en PPI
+ 15	Gravettes	B 258	a : P b : S	64a 30ca	IDEM B 259	IDEM B 259		17a 29ca	0 47a 01ca en PPI
+ 15	Gravettes	B 257	P	51a 65ca	IDEM B 259	IDEM B 259		29a 33ca	0 22a 32ca en PPI
+ 15	Gravettes	B 253	a : BT b : S	45a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 04/08/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 04/08/1958, Volume 2337, n°26	IDEM B 259		44a 47ca	0 1a 03ca en PPI
+ 15	Gravettes	B 263	a : BT b : S	1ha 95a 00ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°43	IDEM B 259		22a 42ca	0 1ha 72a 58ca en PPI
+ 015	Les Abreuvoirs	B 364	BR	8a 20ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019		8a 20ca	0
+ 015	Les Abreuvoirs	B 653	a : BT b : BR	32a 00ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	IDEM B 364		32a 00ca	0
+ 015	Les Abreuvoirs	B 651	BR	63a 50ca	IDEM B 653	IDEM B 364		46a 13ca	0 17a 37ca en PPI
+ 015	Les Abreuvoirs	B 649	BR	55a 68ca	IDEM B 653	IDEM B 364		41a 68ca	0 14a 00ca en PPI
+ 015	Les Abreuvoirs	B 655	BR	82a 67ca	IDEM B 653	IDEM B 364		82a 39ca	0 28ca en PPI
+ 015	Les Abreuvoirs	B 365	BR	1a 85ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 364		85ca	0 1a 00ca en PPI

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -								IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces			
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes		
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)											
M 28	Les Abreuvoirs	B 380	a : BR b : P	34a 50ca	Acquisition (donation) par acte de Maître Pierre Fischer, le 28/02/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 12/03/1991, Volume 1991P, n°1175	M. MAUREL Gérard Denis Paul Justin ép. Mme SYLVESTRE 5 Avenue de Lavaur 31000 TOULOUSE Mme SYLVESTRE Danielle Reine ép. MAUREL 5 Avenue de Lavaur 31000 TOULOUSE	01/05/1954 Les Cammazes (81) 14/09/1954 Aignes (31)	34a 50ca	0		
M 45	Les Abreuvoirs	B 381	P	37a 20ca	IDEM B 380	IDEM B 380		37a 20ca	0		
M 28	Les Abreuvoirs	B 382	P	33a 00ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer, le 15/02/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 18/03/1991, Volume 1991P, n°1282	IDEM B 380	IDEM B 380	33a 00ca	0		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 375	a : BT b : S	2ha 09a 30ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		86a 98ca	0 1ha 22a 32ca en PPI		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 376	BT	1ha 62a 80ca	IDEM B 375	IDEM B 375		31a 68ca	0		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 654	S	1ha 25a 00ca	IDEM B 375	IDEM B 375		3a 93ca	0 1ha 31a 12ca en PPI		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 385	S	1ha 58a 60ca	IDEM B 375	IDEM B 375		26a 03ca	0 1ha 21a 07ca en PPI		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 656	S	25a 93ca	IDEM B 375	IDEM B 375		24a 73ca	0 1a 32a 57ca en PPI		
+ 15	Les Abreuvoirs	B 383	S	1ha 07a 40ca	IDEM B 375	IDEM B 375		37a 73ca	0 1a 20ca en PPI		
									69a 67ca en PPI		

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
		Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires	Date et lieu de naissance	Surfaces	
N° du terrier	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Etat civil	Surface soumise à servitudes
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+ 15	Combe d'Arnaud	B 682	S	44a 06ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		4a 11ca	0 39a 95ca en PPI
+ 15	Combe d'Arnaud	B 678	S	1ha 11a 87ca	IDEM B 682	IDEM B 682		8a 64ca	0 1ha 03a 23ca en PPI
+ 15	Combe d'Arnaud	B 676	S	81a 87ca	IDEM B 682	IDEM B 682		6a 24ca	0 75a 63ca en PPI
+ 15	Combe d'Arnaud	B 670	S	1ha 04a 06ca	IDEM B 682	IDEM B 682		4a 78ca	0 99a 28ca en PPI
+ 15	Combe d'Arnaud	B 668	S	92a 18ca	IDEM B 682	IDEM B 682		1a 78ca	0 90a 40ca en PPI
+ 015	Combe d'Arnaud	B 408	S	47a 90ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019		47a 23ca	0 67ca en PPI
+ 005	Combe d'Arnaud	B 687	a : BT b : BR	68a 23ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	IDEM B 408		62a 75ca	0 5a 48ca en PPI
+ 005	Combe d'Arnaud	B 685	BR	62a 38ca	IDEM B 687	IDEM B 408		55a 86ca	0 6a 52ca en PPI
+ 005	Combe d'Arnaud	B 683	BR	1ha 20a 74ca	IDEM B 687	IDEM B 408		94a 07ca	0 26a 67ca en PPI
+ 015	Combe d'Arnaud	B 681	BR	1ha 30a 89ca	IDEM B 687	IDEM B 408		1ha 07a 35ca	0 23a 54ca en PPI
+ 015	Combe d'Arnaud	B 679	BR	1ha 66a 95ca	IDEM B 687	IDEM B 408		1ha 47a 82ca	0 19a 13ca en PPI
+ 015	Combe d'Arnaud	B 657	BR	57a 85ca	IDEM B 687	IDEM B 408		21a 14ca	0 36a 71ca en PPI

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -							IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)										
+ 015	Combe d'Arnaud	B 659	BR	55a 25ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 20/01/1959, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 20/01/1959, Volume 2363, n°44	Commune des Cammazes Rue de la Fontaine 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019		34a 38ca	0 20a 87ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 677	BR	66a 53ca	IDEM B 659	IDEM B 659				
+ 015	Combe d'Arnaud	B 675	BR	90a 13ca	IDEM B 659	IDEM B 659		65a 62ca	0 91ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 673	BR	89a 43ca	IDEM B 659	IDEM B 659		87a 21ca	0 2a 92ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 671	BR	71a 65ca	IDEM B 659	IDEM B 659		80a 52ca	0 8a 91ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 669	BR	74a 54ca	IDEM B 659	IDEM B 659		65a 56ca	0 6a 09ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 667	BR	90a 12ca	IDEM B 659	IDEM B 659		74a 28ca	0 26ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 665	BR	91a 54ca	IDEM B 659	IDEM B 659		88a 87ca	0 1a 25ca en PPI	
+ 015	Combe d'Arnaud	B 663	BR	1ha 26a 55ca	IDEM B 659	IDEM B 659		85a 44ca	0 6a 10ca en PPI	
+ 005	Combe d'Arnaud	B 661	BR	69a 70ca	IDEM B 659	IDEM B 659		1ha 14a 56ca	0 11a 99ca en PPI	
+ 15	La Croix d'En Bosc	B 204	BR	17a 60ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		59a 65ca 17a 60ca	0 10a 05ca en PPI	
+ 15	La Croix d'En Bosc	B 205a	BR	54a 61ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM B 204		54a 61ca	205b soit 18a 79ca	

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DES CAMMAZES (Département du Tarn)									
+01	La Croix d'En Bosc	B 202	BT 2	01ha 00a 50ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Etat Service des domaines 209 rue du Roc 81000 ALBI		01ha 00a 50ca	0
+01	La Croix d'En Bosc	B 207	L	12a 00ca	IDEM B 202	IDEM B 202		12a 00ca	0
+01	Près du Griffoul	B 209	L	52a 62ca	IDEM B 202	IDEM B 202		52a 62ca	0
+01	L'Escudelette	B 249	L	01ha 28a 10ca	IDEM B 202	IDEM B 202		01ha 28a 10ca	0
+01	Gravettes	B 254	L	15a 60ca	IDEM B 202	IDEM B 202		15a 60ca	0
+01	Gravettes	B 255	L	22a 20ca	IDEM B 202	IDEM B 202		22a 20ca	0
+01	Les Fourquets	B 269	L	31a 30ca	IDEM B 202	IDEM B 202		31a 30ca	0
+01	Les Fourquets	B 363	L	65a 40ca	IDEM B 202	IDEM B 202		65a 40ca	0
+01	Combe d'Arnaud	B 395	L	05a 70ca	IDEM B 202	IDEM B 202		05a 70ca	0
+01	Combe d'Arnaud	B 409	L	73a 26ca	IDEM B 202	IDEM B 202		73a 26ca	0
+01	Les Abreuvoirs	B 367	L	12a 90ca	IDEM B 202	IDEM B 202		12a 90ca	0
+01	Les Abreuvoirs	B 378	L	46a 26ca	IDEM B 202	IDEM B 202		46a 26ca	0

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -							IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)										
+00043	Forêt de Sarremège	A 349	BR	25a 40ca	Acquisition (fusion) par acte de Maître Michel Tellier, le 31/12/1992, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 08/02/1993, Volume 1993P, n°710	Caisse Régionales d'Assurances Mutuelles agricoles d'OC. n° SIRET : 389 104 282 00014 50 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI		25a 40ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 344	BR	05ha 99a 95ca	IDEM A 349	IDEM A 349		05ha 99a 95ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 342	BR	06ha 33a 80ca	IDEM A 349	IDEM A 349		06ha 33a 80ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 319	BR	08ha 08a 75ca	IDEM A 349	IDEM A 349		08ha 08a 75ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 318	BR	02ha 49a 75ca	IDEM A 349	IDEM A 349		02ha 49a 75ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 317	BR	11ha 20a 00ca	IDEM A 349	IDEM A 349		11ha 20a 00ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 340	BR	02ha 32a 75ca	IDEM A 349	IDEM A 349		02ha 14a 38ca	0	
+00043	Forêt de Sarremège	A 347	BR	03ha 79a 40ca	IDEM A 349	IDEM A 349		03ha 78a 73ca	18a 37ca en PPI	
+00016	Forêt de Sarremège	A 328	EP	32a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 05/04/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 05/04/1958, Volume 2318, n° 31	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire N° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		32a 50ca	0	
+00016	Forêt de Sarremège	A 329	EP	05a 38ca	IDEM A 328	IDEM A 328		05a 38ca	0	
+00016	Forêt de Sarremège	A 322	EP	93a 25ca	IDEM A 328	IDEM A 328		93a 25ca	0	
+00016	Forêt de Sarremège	A 346	EP	21a 30ca	IDEM A 328	IDEM A 328		21a 30ca	0	

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
		Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
N° du terrier	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)									
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 343	EP	95ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos, le 05/04/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 05/04/1958, Volume 2318, n° 31	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		95ca	0
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 345	EP	1a 50ca	IDEM A 343	IDEM A 343		1a 50ca	0
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 350	EP	60ca	IDEM A 343	IDEM A 343		9ca	0 51ca en PPI
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 327	EP	36a 00ca	IDEM A 343	IDEM A 343		30a 56ca	0 5a 44ca en PPI
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 351	EP	35a 00ca	IDEM A 343	IDEM A 343		18a 80ca	0 16a 20ca en PPI
+ 00016	Forêt de Sarremège	A 360	EP	6a 00ca	IDEM A 343	IDEM A 343		1a 54ca	0 4a 46ca en PPI
+ 00039	Forêt de Sarremège	A 361	LAC	1a 30ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Denis Leroy, le 06/12/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/01/1992, Volume 1992P, n°326	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS		36ca	0 94ca en PPI

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -							(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires			Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)										
+ 00178	Grange Basse	G 139	Pacage	36a 58ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Marc Bories, le 30/03/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 07/05/1999, Volume 1999P, n°2461	Groupement foncier agricole de Grange Basse Grange Basse 81540 SOREZE			36a 58ca	0
+ 00178	Grange Basse	G 140	BS	1ha 02a 89ca	IDEM B 139	IDEM B 139			1ha 02a 89ca	0
+ 00178	Grange Basse	G 141	Pacage	2ha 31a 18ca	IDEM B 139	IDEM B 139			2ha 29a 69ca	0 1a 49ca en PPI
+ 00026	Grange Basse	G 70	LAC	98a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien clos, le 29/03/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 29/03/1958, Volume 2317, n°11	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE			10a 09ca	17a 45ca et 70a 86ca en PPI
+ 00026	Grange Basse	G 71	LAC	89a 90ca	IDEM G 70	IDEM G 70			57ca	0 89a 33ca en PPI
+ 00026	Grange Basse	G 108	Pacage	88a 70ca	IDEM G 70	IDEM G 70			28a 70ca	0 60a 00ca en PPI
+ 00125	Grange Haute	G 103	Pacage	95ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer le 11/02/1992, publiée au bureau des hypothèques de Castres le 14/02/1992, Volume 1992P n° 776.	Groupement forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS			95ca	0
+ 00125	Grange Haute	G 165	j : BR k : BR	12ha 32a 60ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer le 11/02/1992, publiée au bureau des hypothèques de Castres le 14/02/1992, Volume 1992P n° 776. (parcelle 103) Procès Verbal "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 02/05/1996, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 24/09/1996, Volume 1996P n° 5131	IDEM G 103			12ha 28a 21ca	0 4a 39ca en PPI

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -							(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)										
+ 00178	Grange Haute	G 163	BR	82a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Marc Bories, le 30/03/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 07/05/1999, Volume 1999P, n°2461	Groupement foncier agricole de Grange Basse Grange Basse 81540 SOREZE		82a 50ca	0	
+ 00178	Grange Haute	G 164	BR	72a 50ca	IDEM G 163	IDEM G 163		72a 50ca	0	
+ 00178	Grange Haute	G 73	j : P k : P	9ha 52a 90ca	IDEM G 163	IDEM G 163		9ha 52a 90ca	0	
+ 00026	Grange Haute	G 104	LAC	39a 20ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien clos, le 29/03/1958, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 29/03/1958, Volume 2317, n°12	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		7a 22ca	0 31a 98ca en PPI	
+ 00026	Grange Haute	G 106	LAC	5ha 05a 60ca	IDEM G 104	IDEM G 104		57a 27ca	0 4ha 48a 33ca en PPI	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 116	LAC	9a 20ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Denis Leroy, le 06/12/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/01/1992, Volume 1992P, n°326	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS		9a 20ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 118	LAC	11a 20ca	IDEM G 116	IDEM G 116		11a 20ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 98	BR	55ha 66a 40ca	IDEM G 116	IDEM G 116		55ha 66a 40ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 102	BR	3ha 66a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer, le 03/06/1992, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 12/06/1992, Volume 1992P, n°2616	IDEM G 116		3ha 66a 40ca	0	

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -							IIAHMN (81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE SOREZE (Département du Tarn)										
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 124	BR	1ha 20a 56ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Pierre Fischer, le 03/06/1992, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 12/06/1992, Volume 1992P, n°2616	Groupement Forestier de Valles et Autres n° SIRET : 353 021 595 00023 164 rue de Rivoli 75001 PARIS		1ha 20a 56ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 126	Pacage	12a 00ca	IDEM G 124	IDEM G 124		12a 00ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 122	Pacage	47a 50ca	IDEM G 124	IDEM G 124		40a 23ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 127	LAC	45a 36ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Denis Leroy, le 06/12/1991, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/01/1992, Volume 1992P, n°326	IDEM G 124		38a 50ca	7a 27ca en PPI 0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 125	j : BR k : BR	17ha 01a 44ca	IDEM G 127	IDEM G 124		16ha 89a 04ca	0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 96	j : BR k : BR	119ha 74a	IDEM G 127	IDEM G 124		114ha 16a 87ca	12a 40ca en PPI 0	
+ 00125	Forêt de la Crabe Morte	G 94	BR	37a 20ca	IDEM G 127	IDEM G 124		24a 06ca	5ha 57a 13ca en PPI 0	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 123	E	7ha 71a 30ca	Extrait des minutes du greffe du tribunal civil de première instance de Castres Expropriation pour cause d'utilité publique publiée au bureau des hypothèques de Castres le 02/10/1957, Volume 2284, n°18	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		32a 16ca	13a 14ca en PPI 0	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 121	E	15ha 53a 10ca	IDEM G 123	IDEM G 123		1ha 51a 42ca	0	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 119	E	5ha 36a 80ca	IDEM G 123	IDEM G 123		94a 95ca	14ha 01a 68ca en PPI 0	
+ 00026	Forêt de la Crabe Morte	G 117	E	17ha 16a 10ca	IDEM G 123	IDEM G 123		1ha 70a 28ca	4ha 41a 85ca en PPI 0	
									15ha 45a 82ca en PPI	

Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
		Indications cadastrales			Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
N° du terrier	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)									
Y 99999	Bois de l'Alquier-Nord	A 1299	BT	70a 15ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, les 17 et 25/01/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n° 1466	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		70a 15ca	0
Y 99999	Conquet	A 1267	BR	19ca	IDEM A 1299	IDEM A 1299		19ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Nord	A 1295	Mare	5a 96ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Clos le 08/10/1959, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 06/01/1960, Volume 2782 n° 10. (parcelle 938) Procès Verbal n° 359 W "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1461	IDEM A 1299		5a 96ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Nord	A 939	Mare	5ha 79a 37ca	Acquisition (vente) par acte de Adrien Clos et Maître Roger Sablayrolles le 27/02/59, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 02/03/1959, volume 2720 n° 25	IDEM A 1299		43a 84ca	0 5ha 35a 53ca en PPI
M 00108	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1282	BR	1ha 44a 58ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 14/12/2000, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n° 1460	IDEM A 1299		1ha 44a 58ca	0
M 00108	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1285	BR	80a 80ca	IDEM A 1282	IDEM A 1299		80a 80ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1280	BR	4a 58ca	IDEM A 1282	IDEM A 1299		4a 58ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1281	BR	1a 16ca	IDEM A 1282	IDEM A 1299		1a 16ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1284	BR	21a 39ca	IDEM A 1282	IDEM A 1299		21a 39ca	0

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -								
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)										
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1287	BR	15a 67ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 14/12/2000, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n°1460	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE			15a 67ca	0
M 00108	Conquet	A 1270	BR	44a 13ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			44a 13ca	0
M 00108	Conquet	A 1265	BR	8a 33ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			8a 33ca	0
+ 00018	Conquet	A 1264	BR	19ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			19ca	0
+ 00018	Conquet	A 1269	BR	9a 57ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			9a 57ca	0
+ 00018	Conquet	A 1272	BR	9a 25ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			9a 25ca	0
+ 00018	Conquet	A 1273	BR	2a 15ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			2a 15ca	0
+ 00018	Conquet	A 1274	BR	70ca	IDEM A 1287	IDEM A 1287			70ca	0
+ 00012	Bois de l'Alquier-Nord	A 930	BR	4ha 18a 20ca	Acquisition (vente) par acte de Adrien Clos et Maître Roger Sablayrolles le 27/02/59, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 02/03/1959, volume 2720 n° 25	Commune des CAMMAZES 81540 LES CAMMAZES n° SIRET : 218 100 550 00019			4ha 08a 47ca	0
M 00108	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1288	BR	5ha 35a 06ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Propriétaires: 1. M. MARTIN Gérard Marie Joseph ép. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa rue de l'occitanie 34830 JACOU 2. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa ép. M. MARTIN Gérard Marie Joseph rue de l'occitanie 34830 JACOU		27/09/1922 PAU (64) 28/12/1924 HAUTMONT (59)	5ha 35a 06ca	0
M 00108	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1289	Mare	2a 82ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 14/12/2000, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n°1464	IDEM A 1288		IDEM A 1288	2a 82ca	0

Références		Désignation des travaux PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)									
M 00108	Bois de l'Alquier-Ouest	A 871	BR	3ha 12a 60ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jacques Brousse et Maître Jean Albouy, le 14/11/1959 Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 14/11/1959, Volume 2771 n° 44 Acte confirmatif du changement de régime matrimonial par acte de Maître Alain Bénédetti, le 01/02/1994 Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 26/04/1994, Volume 94P n° 3310	Propriétaires: 1. M. MARTIN Gérard Marie Joseph ép. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa rue de l'occitanie 34830 JACOU 2. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa ép. M. MARTIN Gérard Marie Joseph rue de l'occitanie 34830 JACOU	27/09/1922 PAU (64) 28/12/1924 HAUTMONT (59)	3ha 12a 60ca	0
M 00108	Conquet	A 924	BR	9ha 04a 20ca	IDEM A 871	IDEM A 871		9ha 04a 20ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1293	Mare	5a 23ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 931) Procès Verbal n° 359 W "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1461	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		5a 23ca	0
+ 00018	Bois de l'Alquier-Ouest	A 1290	Mare	6a 25ca	IDEM A 1293	IDEM A 1293		6a 25ca	0
+ 00009	Bois de l'Alquier-Nord	A 1300	BT	5ha 16a 90ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, les 17 et 25/01/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P, n°1466	IDEM A 1293		5ha 16a 90ca	0

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -								
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)										
M 00108	Conquet	A 940	BR	44a 85ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jacques Brousse, le 09/09/1960, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 07/10/1960 Volume 2839 n° 55 Acte confirmatif du changement de régime matrimonial par acte de Maître Alain Bénédicti, le 01/02/1994 Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 26/04/1994, Volume 94P n° 3310	Propriétaires: 1. M. MARTIN Gérard Marie Joseph ép. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa rue de l'occitanie 34830 JACOU 2. Mme MAINGAIN Germaine Henriette Léa ép. M. MARTIN Gérard Marie Joseph rue de l'occitanie 34830 JACOU	27/09/1922 PAU (64)	44a 85ca	0	
M 00108	Conquet	A 785	BR	71a 70ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jacques Brousse et Maître André Abet, le 26/09/1964, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 15/10/1964, Volume 3185 n° 60 Acte confirmatif du changement de régime matrimonial par acte de Maître Alain Bénédicti, le 01/02/1994 Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 26/04/1994, Volume 94P n° 3310	IDEM A 940	IDEM A 940	71a 70ca	0	
M 00108	Conquet	A 928	j : BR k : BT	17ha 57a 40ca	IDEM A 785	IDEM A 940	IDEM A 940	17ha 57a 40ca	0	
C 00182	Conquet	A 777	a : potage b : P z : S	17a 90ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Gilbert JEANSOU, le 06/09/2002, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 12/09/2002, Volume 2002P, n°7954	M. André Charles BECKER ép. Sylvette ROTH et Mme Sylvette ROTH ép. André Charles BECKER 7 rue des Bardeaux 67500 HAGUENAU	30/08/1965 Strasbourg 67 16/10/1968 Strasbourg 67	17a 90ca	0	
C 00182	Conquet	A 941	L	13a 25ca	IDEM A 777	IDEM A 777	IDEM A 777	13a 25ca	0	
+ 00018	Conquet	A 936	Mare	20a 62ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		20a 62ca	0	

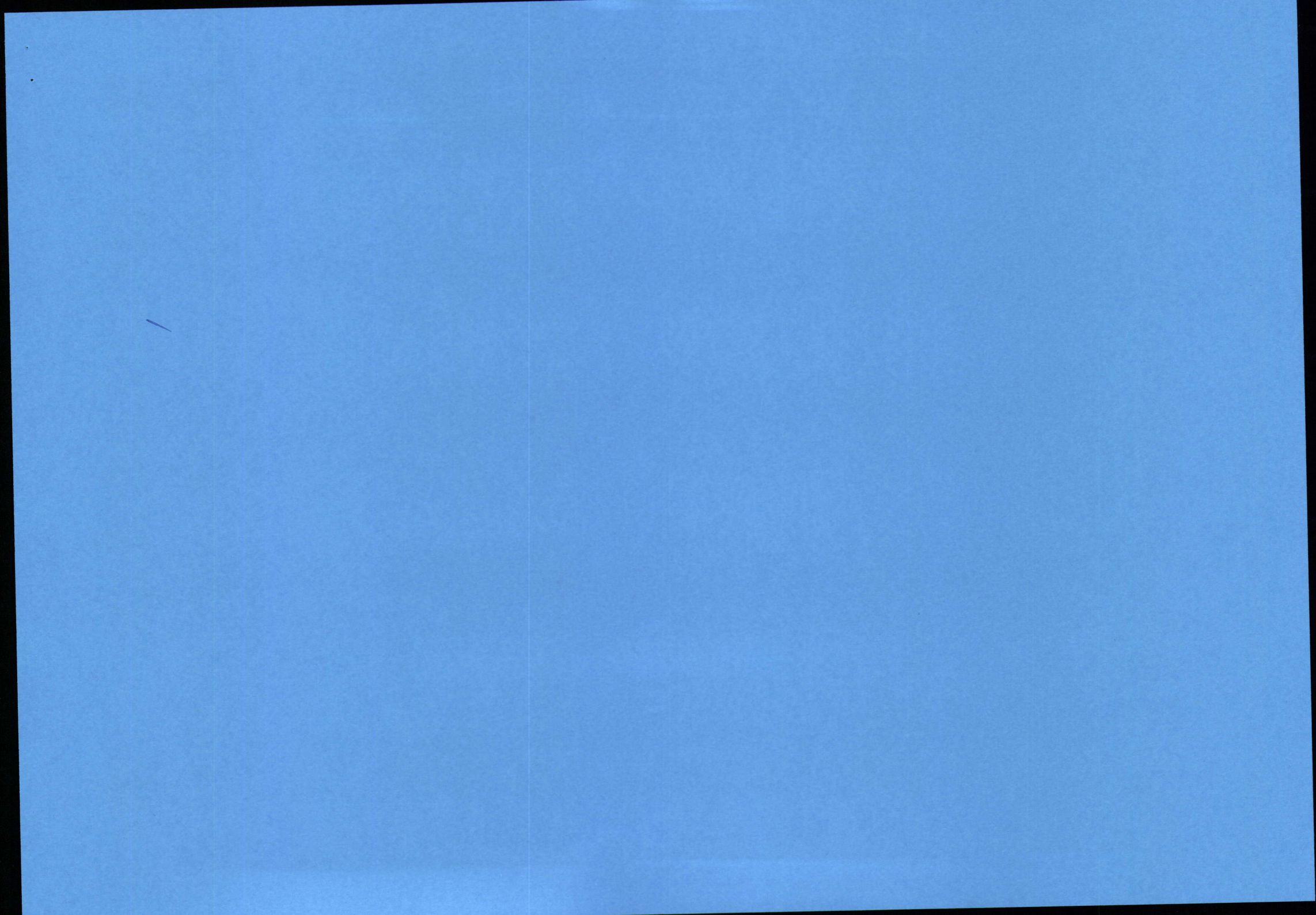
Références		Désignation des travaux <i>PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE</i> Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac des Cammazes -					IIAHMN (81)		
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires Etat civil	Date et lieu de naissance	Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface				Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DE SAISSAC (Département de l'Aude)									
+ 00018	Conquet	A 937	Mare	28a 47ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 14/10/1959, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 13/11/1959, Volume 2771 n° 40	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		28a 47ca	0
+ 00018	Conquet	A 1276	Mare	5a 94ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 934) Procès Verbal n° 358 A "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1462	IDEM A 937		5a 94ca	0
+ 00018	Conquet	A 1278	T	35ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Adrien Clos le 01 et 03/10/1958, publiée au bureau des hypothèque de Carcassonne le 23/10/1958, Volume 2692 n° 66 (parcelle 773) Procès Verbal n° 358 A "Changements dans le numérotage des îlots de propriété ou des parcelles" en date du 25 mai 1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/02/2001, Volume 2001P n° 1462	IDEM A 937		35ca	0

DEPARTEMENT DU TARN
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MONTAGNE
NOIRE

ETAT PARCELLAIRE du
périmètre de protection rapprochée
Emprise du lac de la Galaube

CABINET E. A. T. C.
49 Rue du Globe 81360 MONTREDON

ETUDES - ASSISTANCES TECHNIQUES AUX COLLECTIVITES
Cabinet de mesures et d'études techniques des eaux
N° SIREN : 329700959 - A.P.E. : 742 C
Tél. 05.63.75.11.29 - Fax. 05.63.75.10.39



Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -							(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
+ 00039	La Galaube	A 444		16a 60ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 19/04/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 19/01 et 11/02/1999, Volume 99P, n°2505	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		16a 60ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 442		8a 06ca	IDEM A 444	IDEM A 444		8a 06ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 443		11a 68ca	IDEM A 444	IDEM A 444		11a 68ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 440		5a 68ca	IDEM A 444	IDEM A 444		5a 68ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 446		12a 53ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Gaston CAZANAVE, le 17/07/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 04/08/1999, Volume 99P, n°6714	IDEM A 444		12a 53ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 447		8a 69ca	IDEM A 446	IDEM A 444		8a 69ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 40		74a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Gaston CAZANAVE, le 17/07/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 04/08/1999, Volume 99P, n°6713	IDEM A 444		74a 40ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 42		56a 00ca	IDEM A 40	IDEM A 444		56a 00ca	0	

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -						Surfaces	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance		
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)									
+ 00039	La Galaube	A 385		31a 81ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 13/10/1998, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 23/10/1998, Volume 98P, n°8502	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		31a 81ca	0
+ 00039	La Galaube	A 386		1ha 95a 82ca	IDEM A 385	IDEM A 385		1ha 95a 82ca	0
+ 00039	La Galaube	A 387		36a 51ca	IDEM A 385	IDEM A 385		36a 51ca	0
+ 00039	La Galaube	A 43		1ha 36a 40ca	IDEM A 385	IDEM A 385		1ha 36a 40ca	0
+ 00039	Rec Das Aguas	A 44		56a 60ca	IDEM A 385	IDEM A 385		56a 60ca	0
+ 00039	Rec Das Aguas	A 389		2ha 52a 88ca	IDEM A 385	IDEM A 385		2ha 52a 88ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 408		8a 00ca	IDEM A 385	IDEM A 385		8a 00ca	0
+ 00039	La Fonde Sud	A 69		06a 15ca	IDEM A 385	IDEM A 385		06a 15ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 108		10a 10ca	IDEM A 385	IDEM A 385		10a 10ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 112		20a 00ca	IDEM A 385	IDEM A 385		20a 00ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 391		57a 06ca	IDEM A 385	IDEM A 385		57a 06ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 393		3ha 07a 67ca	IDEM A 385	IDEM A 385		3ha 07a 67ca	0

Références		Désignation des travaux								
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							IIAHMN	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -							(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 395		1ha 28a 06ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 13/10/1998, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 23/10/1998, Volume 98P, n°8502	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		1ha 28a 06ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 397		1ha 23a 69ca	IDEM A 385	IDEM A 385		1ha 23a 69ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 399		41a 72ca	IDEM A 385	IDEM A 385		41a 72ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 401		09a 54ca	IDEM A 385	IDEM A 385		09a 54ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 403		58a 15ca	IDEM A 385	IDEM A 385		58a 15ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 405		71a 50ca	IDEM A 385	IDEM A 385		71a 50ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Basse	A 406		48a 65ca	IDEM A 385	IDEM A 385		48a 65ca	0	
+ 00039	Rec Das Aguas	A 438		29a 84ca	Acquisition (expropriation) par acte de M. Alain GUILHEM juge de l'expropriation, le 24/09/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 27/02/2001, Volume 2001P, n°2015	IDEM A 385		29a 84ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 166		33a 65ca	IDEM A 438	IDEM A 385		33a 65ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 167		4a 80ca	IDEM A 438	IDEM A 385		4a 80ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 144		1a 28ca	IDEM A 438	IDEM A 385		1a 28ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 410		2ha 08a 52ca	IDEM A 438	IDEM A 385		2ha 08a 52ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 412		35a 75ca	IDEM A 438	IDEM A 385		35a 75ca	0	
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 414		11a 96ca	IDEM A 438	IDEM A 385		11a 96ca	0	

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -							
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)									
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 416		5a 91ca	Acquisition (expropriation) par acte de M. Alain GUILHEM juge de l'expropriation, le 24/09/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 27/02/2001, Volume 2001P, n°2015	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		5a 91ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 418		3a 85ca	IDEM A 416	IDEM A 416		3a 85ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 420		49a 50ca	IDEM A 416	IDEM A 416		49a 50ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 421		9a 22ca	IDEM A 416	IDEM A 416		9a 22ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 423		83a 03ca	IDEM A 416	IDEM A 416		83a 03ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 424		1ha 99a 65ca	IDEM A 416	IDEM A 416		1ha 99a 65ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 426		2ha 91a 55ca	IDEM A 416	IDEM A 416		2ha 91a 55ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 434		16a 71ca	IDEM A 416	IDEM A 416		16a 71ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 436		1ha 10a 12ca	IDEM A 416	IDEM A 416		1ha 10a 12ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 430		27a 95ca	IDEM A 416	IDEM A 416		27a 95ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 432		2ha 68a 33ca	IDEM A 416	IDEM A 416		2ha 68a 33ca	0
+ 00039	Bois de la Serre Haute	A 428		1ha 63a 99ca	IDEM A 416	IDEM A 416		1ha 63a 99ca	0

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -								
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
+ 00039	Plat d'Al Reil	A 49		2ha 36a 10ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 28/09/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 08/11/1999, Volume 1999P, n°9581	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		2ha 36a 10ca	0	
+ 00039	Plat d'Al Reil	A 309		3ha 59a 45ca	IDEM A 49	IDEM A 49		3ha 59a 45ca	0	
+ 00039	Plat d'Al Reil	A 310		1ha 08a 50ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 29/10 et 03/11/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 22/12/1999 et 02/02/2000, Volume 1999P, n°11131	IDEM A 49		1ha 08a 50ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 51		03a 20ca	IDEM A 310	IDEM A 49		03a 20ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 52		04a 80ca	IDEM A 310	IDEM A 49		04a 80ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 53		2ha 21a 20ca	IDEM A 310	IDEM A 49		2ha 21a 20ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 54		37a 90ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Claude ASTRUC, les 19 et 27/01/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 04/03/1999, Volume 99P, n°1784	IDEM A 49		37a 90ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 55		02a 50ca	IDEM A 54	IDEM A 49		02a 50ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 56		11a 75ca	IDEM A 54	IDEM A 49		11a 75ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 57		02a 45ca	IDEM A 54	IDEM A 49		02a 45ca	0	

Références		Désignation des travaux								
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							IIAHMN	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -							(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
+ 00039	La Fonde Sud	A 58		04a 05ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Claude ASTRUC, les 19 et 27/01/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 04/03/1999, Volume 99P, n°1784	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		04a 05ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 60		06a 10ca	IDEM A 58	IDEM A 58		06a 10ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 61		20ca	IDEM A 58	IDEM A 58		20ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 63		90ca	IDEM A 58	IDEM A 58		90ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 64		04a 05ca	IDEM A 58	IDEM A 58		04a 05ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 65		01a 68ca	IDEM A 58	IDEM A 58		01a 68ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 66		01a 48ca	IDEM A 58	IDEM A 58		01a 48ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 67		03a 62ca	IDEM A 58	IDEM A 58		03a 62ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 68		05a 25ca	IDEM A 58	IDEM A 58		05a 25ca	0	
+ 00039	La Fonde Sud	A 294		14a 75ca	IDEM A 58	IDEM A 58		14a 75ca	0	
+ 00020	La Fonde Sud	A 59		02a 90ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Propriétaire non désigné		2a 90ca	0	
+ 00020	La Fonde Sud	A 62		42ca	Aucune formalité au fichier immobilier	IDEM A 59		42ca	0	

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -						Surfaces	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance		
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)									
+ 00039	La Fonde Nord	A 70		30a 40ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Jean Claude ASTRUC, les 19 et 27/01/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 04/03/1999, Volume 99P, n°1784	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		30a 40ca	0
+ 00039	La Fonde Nord	A 71		30a 40ca	IDEM A 70	IDEM A 70		30a 40ca	0
+ 00039	La Fonde Nord	A 72		07a 70ca	IDEM A 70	IDEM A 70		07a 70ca	0
+ 00039	La Fonde Nord	A 73		11a 20ca	IDEM A 70	IDEM A 70		11a 20ca	0
+ 00039	La Fonde Nord	A 74		2ha 01a 20ca	IDEM A 70	IDEM A 70		2ha 01a 20ca	0
+ 00039	La Fonde Nord	A 75		51a 00ca	IDEM A 70	IDEM A 70		51a 00ca	0
+ 41	Bois de la Serre Basse	A 111		15a 70ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Thierry ZUCCON, le 19/04/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 18/05/2001, Volume 2001P, n°4520	IDEM A 70		15a 70ca	0
R 43	Bois de la Serre Basse	A 109		31a 50ca	Acquisition (succession) par acte de Maître Antoine Courrière, le 20/08/1966, publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 19/09/1966, Volume 3386 n°51	Propriétaire : 1. Mme Rodriguez Trinidad 48 rue des Rames 11000 CARCASSONNE 2. M. Joulia Claude François ép. Mme Zago Maria 17 rue rive droite du canal 11000 CARCASSONNE 3. M. Joulia Jean Michel ép. Mme Barbares Caroline 48 rue des Rames 11000 CARCASSONNE	23/03/1914 Arboléas Espagne 02/07/1941 Carcassonne (11) 29/03/1936 Monze (11)	31a 50ca	0

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -							
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)									
+ 00001	Rec de l'Auzel	D 64	BR	5ha 72a 10ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Etat Ministère de l'agriculture et de la pêche Office National des Forêts 81100 CASTRES		22a 15ca	5ha 49a 95ca
+ 00001	Rec de l'Auzel	D 67	BR	5ha 51a 25ca	IDEM D 64	IDEM D 64		2ha 75a 66ca	2ha 75a 59ca
+ 00001	Res de l'Auzel	D 68	BF	5ha 06a 80ca	IDEM D 64	IDEM D 64		1ha 72a 40ca	3ha 34a 40ca
+ 00001	Rec de l'Auzel	D 69	BR	4ha 66a 15ca	IDEM D 64	IDEM D 64		3ha 27a 60ca	1ha 38a 55ca
+ 00001	Les Coudenasses	D 151	j : BF K : BR	10ha 69a 75ca	IDEM D 64	IDEM D 64		1ha 64a 67ca	9ha 05a 08ca
+ 00001	Les Coudenasses	D 141	BF	61a 50ca	IDEM D 64	IDEM D 64		61a 50ca	0
+ 00001	Teyssonière	D 136	BR	16a 05ca	IDEM D 64	IDEM D 64		16a 05ca	0
+ 00001	Teyssonière	D 129	BF	5ha 07a 50ca	IDEM D 64	IDEM D 64		56a 77ca	4ha 50a 73ca
+ 00001	Teyssonière	D 131	BR	13ha 48a 75ca	IDEM D 64	IDEM D 64		35a 94ca	13ha 12a 81ca
+ 00001	Teyssonière	D 132	BR	2ha 39a 75ca	IDEM D 64	IDEM D 64		64a 04ca	1ha 75a 71ca

Références		Désignation des travaux							
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						IIAHMN	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Lac de La Galaube -						(81)	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)									
+ 00001	Teyssonière	D 133	BF	12ha 26a 25ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Etat Ministère de l'agriculture et de la pêche Office National des Forêts 81100 CASTRES		73a 65ca	11ha 52a 60ca
+ 00001	Teyssonière	D 134	BF	11ha 40a 25ca	IDEM D 133	IDEM D 133		89a 93ca	10ha 50a 32ca
+ 00001	Teyssonière	D 135	BF	3ha 90a 50ca	IDEM D 133	IDEM D 133		2ha 59a 09ca	1ha 31a 41ca
+ 00001	La Fonde	D 137	BR	4ha 54a 25ca	IDEM D 133	IDEM D 133		4ha 21a 27ca	32a 98ca
+ 00001	La Fonde	D 138	BF	7ha 85a 00ca	IDEM D 133	IDEM D 133		2ha 05a 95ca	5ha 79a 05ca
+ 00001	La Fonde	D 139	a : BF b : BR	10ha 08a 25ca	IDEM D 133	IDEM D 133		7ha 05a 47ca	3ha 02a 78ca
+ 00016	La Fonde	D 140		1ha 89a 00ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Edouard Bauwin, le 05/05/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 22/06/1999, Volume 1999P, n°3429	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		1ha 89a 00ca	0

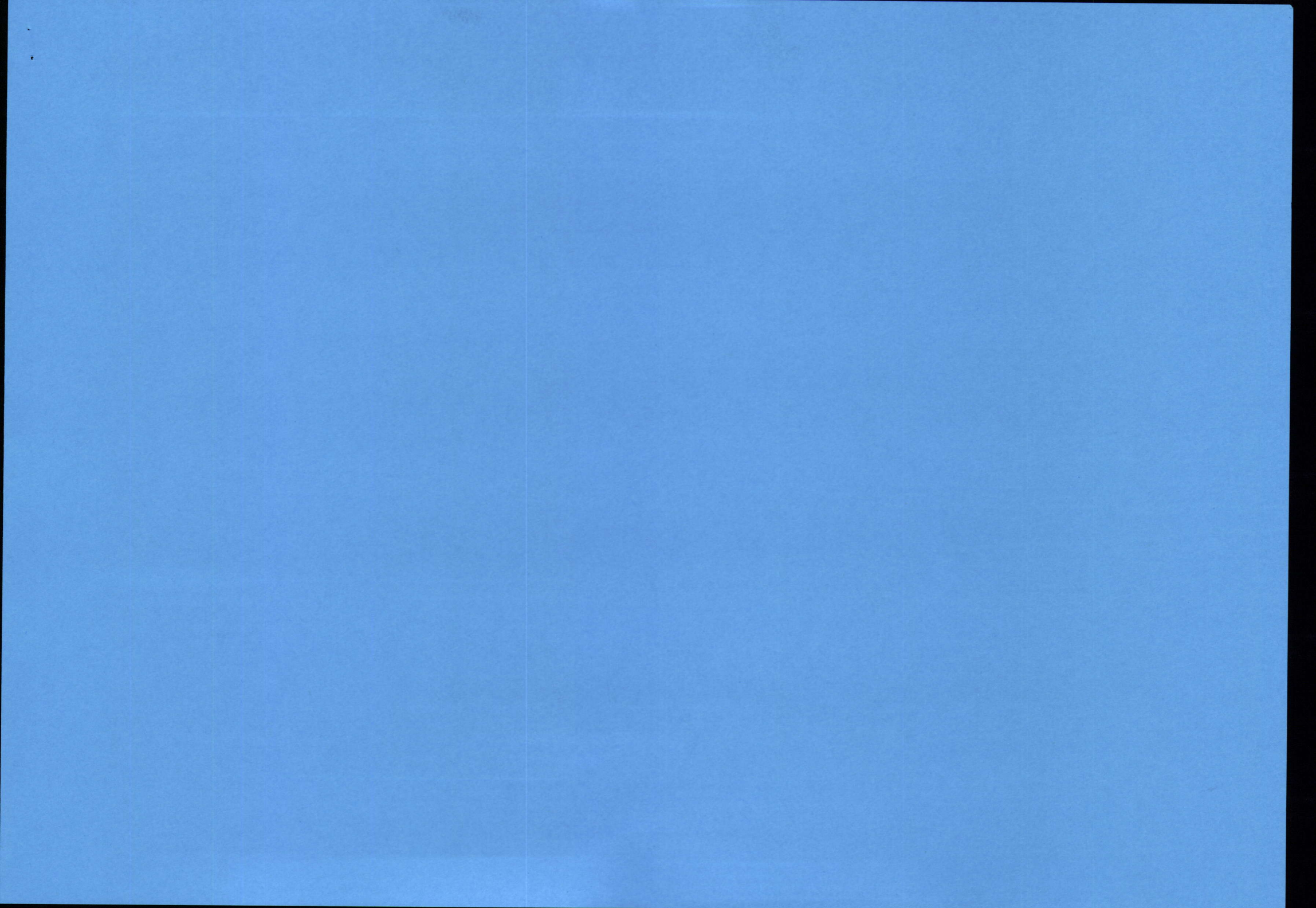
DEPARTEMENT DU TARN

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA MONTAGNE
NOIRE

ETAT PARCELLAIRE du
périmètre de protection rapprochée
Emprise entre la retenue de la Galaube et la
prise d'eau de l'Alzeau

CABINET E. A. T. C.
49 Rue du Globe 81360 MONTREDON

ETUDES - ASSISTANCES TECHNIQUES AUX COLLECTIVITES
Cabinet de mesures et d'études techniques des eaux
N° SIREN : 329700959 - A.P.E. : 742 C
Tél. 05.63.75.11.29 - Fax. 05.63.75.10.39



Références		Désignation des travaux								
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Entre la retenue de la Galaube et la prise de l'Alzeau -							IIAHMN	
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		(81)		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surfaces Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
N 27	La Galaube	A 30		1a 63ca	Acquisition (partage) par acte de Maître Michel Roger VERRE, le 02/06/1986, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 10/06/1986, Volume 6959, n°9	Propriétaire: M. MESMIN Claude Paul Narcisse ép. LARREGOLA Thérèse Marguerite Julienne La Galaube 11310 LACOMBE	24/06/1946 LEZIGNAN Aude	1a 63ca	0	
N 27	La Galaube	A 31		2a 44ca	IDEM A 30	IDEM A 30	IDEM A 30	2a 44ca	0	
N 27	La Galaube	A 32		4a 45ca	IDEM A 30	IDEM A 30	IDEM A 30	4a 45ca	0	
N 27	La Galaube	A 33		6a 90ca	IDEM A 30	IDEM A 30	IDEM A 30	6a 90ca	0	
N 27	La Galaube	A 34		26a 40ca	IDEM A 30	IDEM A 30	IDEM A 30	26a 40ca	0	
N 27	La Galaube	A 441		1a 52ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 19/01 et 11/02/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 25/03/1999, Volume 99P, n°2505	IDEM A 30		1a 52ca	0	
A 44	La Galaube	A 37		29a 75ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 11/02/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 25/03/1999, Volume 99P, n°2504	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		29a 75ca	0	
+ 00039	La Galaube	A 38		28a 50ca	IDEM A 37	IDEM A 441		28a 50ca	0	

Références		Désignation des travaux						IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE						(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Entre la retenue de la Galaube et la prise de l'Alzeau -							
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces	
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)									
N 21	La Galaube	A 29		4a 43ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Robert CABANES, les 04 et 05/10/1976, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 26/10/1976, Volume 4861, n°41	Propriétaires: 1. M. MASCO Robert Jacques Cyrille ép. DAURIAC Jacqueline Laurence 166 Av. de Lespinet 31400 TOULOUSE 2. Mme DAURIAC Jacqueline Laurence ép. M. MASCO Robert Jacques Cyrille 166 Av. de Lespinet 31400 TOULOUSE	04/10/1926 TOULOUSE Haute Garonne 23/05/1930 ST CLOUD Hauts de Seine	4a 43ca	0
N 21	La Forge	A 6		38a 20ca	IDEM A 29	IDEM A 29	IDEM A 29	38a 20ca	0
N 21	La Forge	A 7		2a 60ca	IDEM A 29	IDEM A 29	IDEM A 29	2a 60ca	0
N 21	La Forge	A 8		4a 40ca	IDEM A 29	IDEM A 29	IDEM A 29	4a 40ca	0
+ 00039	La Galaube	A 36		19a 70ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Michel FORTIN LEZY, le 19/04/2001, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 19/01 et 11/02/1999, Volume 99P, n°2505	Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire n° SIRET : 253 101 653 00017 18 rue Déodora 31400 TOULOUSE		19a 70ca	0
+ 00039	La Galaube	A 39		47a 85ca	IDEM A 36	IDEM A 36		47a 85ca	0
A 00008	La Galaube	A 35		25a 30ca	Aucune formalité au fichier immobilier	M. Alari Jean - Camille 11390 CUXAC-CABAUDET		25a 30ca	0
+ 42	La Forge	A 1		21a 10ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Annick DOMENECH, le 05/02/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 31/03/1999, Volume 99P, n°2758	SARL Le Puget n° SIRET : 400 669 826 00010 Mme AERTS Anne Route de Pomy 11300 VILLELONGUE D'AUDE		21a 10ca	0

Références		Désignation des travaux							IIAHMN	
		PERIMETRE de PROTECTION RAPPROCHEE							(81)	
		Point d'eau : Captage du barrage des Cammazes - Entre la retenue de la Galaube et la prise de l'Alzeau -								
N° du terrier	Indications cadastrales				Date et mode d'acquisition	Propriétaires		Surfaces		
	Lieu-dit	Section et N° cadas.	Nature	Surface		Etat civil	Date et lieu de naissance	Surface soumise à servitudes	Surface libre de servitudes	
COMMUNE DE LACOMBE (Département de l'Aude)										
+ 42	La Forge	A 2		71a 16ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Annick DOMENECH, le 05/02/1999, Publiée au bureau des hypothèques de Carcassonne le 31/03/1999, Volume 99P, n°2758	SARL Le Puget n° SIRET : 400 669 826 00010 Mme AERTS Anne Route de Pomy 11300 VILLELONGUE D'AUDE		71a 16ca	0	
+ 42	La Forge	A 3		35a 80ca	IDEM A 2	IDEM A 2		35a 80ca	0	
COMMUNE D'ARFONS (Département du Tarn)										
M 00016	Les Coudenasses	D 298		6a 55ca	Acquisition (vente) par acte de Maître Robert Cabanes, les 04 et 05/10/1976, Publiée au bureau des hypothèques de Castres le 28/12/1976, Volume 4347, n° 29	1. M. MASCOT Robert Jacques Cyrilles ép. DAURIAC 166 Av. de Lespinet 31400 TOULOUSE 2. Mme DAURIAC Jacqueline Laurence ép. MASCOT 166 Av. de Lespinet 31400 TOULOUSE	04/10/1926 Toulouse 31 23/05/1930 Saint Cloud Haut de Seine	6a 55ca	0	
+ 00001	Les Coudenasses	D 149		20ha 06a 20ca	Aucune formalité au fichier immobilier	Etat Ministère de l'agriculture et de la pêche Office National des Forêts 81100 CASTRES		20ha 06a 20ca	0	
+ 00001	Les Coudenasses	D 142		34a 75ca	IDEM D 149	IDEM D 149		34a 75ca	0	